



Guide du citoyen 2020

Document d'information municipale

ORGANISATION MUNICIPALE

Conseil municipal

Tous les membres du conseil municipal s'occupent de différents dossiers selon les mandats qui leurs ont été attribués. Voici l'énumération de chacun des conseillers ainsi que les dossiers qui leur ont été attribués.

Monsieur **Jacques Pelletier**, maire, s'occupe des dossiers suivants :

- Bibliothèque;
- Éclairage des rues;
- Sécurité civile;
- Voirie;
- Déneigement;
- Circulation et stationnement;
- Machinerie;
- Office municipal d'habitation.

Monsieur **Stevens Pelletier**, conseiller au siège #1, s'occupe des dossiers suivants :

- Site internet;
- Eau potable;
- Eaux usées;
- Matières résiduelles;
- Cours d'eau.

Madame **Anne Turbide**, conseillère au siège # 2, s'occupe des dossiers suivants :

- Dossiers touchant l'agriculture;
- Bassins versants.

Madame **Geneviève Leblanc**, conseillère au siège #3, s'occupe des dossiers suivants :

- MADA;
- Politique familiale;
- Infrastructures (patinoire, jeux, plage, parc);
- À pied en vélo;
- Table d'harmonisation;
- Commerces.

Monsieur **Richard Turgeon**, conseiller au siège #4, s'occupe des dossiers suivants :

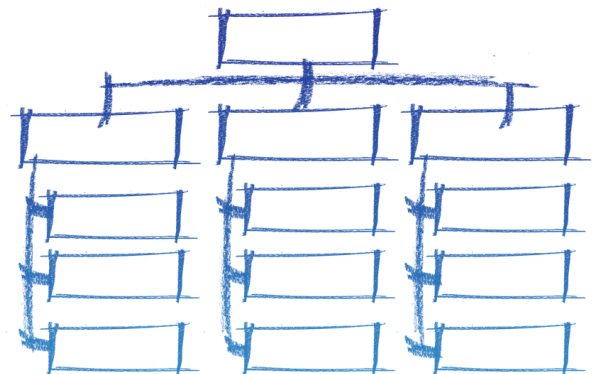
- CFLM;
- Route-verte;
- Comité de citoyens – route 132;
- Voirie (en partenariat avec le maire);
- Maire-suppléant.

Monsieur **Jacques Gaulin**, conseiller au siège #5, s'occupe des dossiers suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme;
- Développement résidentiel et parc industriel.

Monsieur **Ghislain Perreault**, conseiller au siège #6, s'occupe des dossiers suivants :

- Marina et camping;
- Plan de développement récréotouristique.



ORGANISATION MUNICIPALE

Administration générale

Madame **Nancy Paquet** occupe le poste de directrice générale et de secrétaire-trésorière de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Greffe et application de la loi;
- Application de la loi sur l'accès à l'information;
- Gouvernement et ses ministères;
- Relation entre le conseil et les citoyens;
- Service de la paie;
- Rédaction et diffusion des ordres du jour, procès-verbaux et règlements municipaux;
- Gestion et coordination de la bibliothèque;
- Gestion financière et administrative;
- Élections municipales;
- Logements sociaux;
- Appels d'offres;
- Financements.

Madame **Sylvie Gendron** occupe le poste de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Perceptions de taxes;
- Comptes à payer / à recevoir;
- Gestion financière et administrative;
- Service aux citoyens;
- Communications et bulletin municipal;
- Gestion et coordination de la bibliothèque;
- Récupération des produits électroniques;
- Gestion des matières résiduelles.

Monsieur **Michael Vignola** occupe le poste d'adjoint à la direction et à la coordination de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Loisirs, culture et vie communautaire;
- Développement et suivi de projets;
- Supervision de la voirie d'été et d'hiver;
- Gestion des ressources humaines;
- Administration et coordination du camping et de la marina;
- Gestion des parcs et terrain de jeux;
- Gestion de la patinoire;
- Gestion des infrastructures municipales;
- Conception du budget;
- Gestion des ressources informatiques;
- Sécurité publique et civile;
- Coordination du camp de jour;
- Politique familiale et MADA;
- Tourisme;
- Coordination avec la CNESST.



ORGANISATION MUNICIPALE

Administration générale (suite)

Monsieur **Marien Canuel** occupe le poste de directeur des travaux publics de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Gestion du réseau de distribution de l'eau potable;
- Gestion du réseau d'aqueduc;
- Gestion des fosses septiques;
- Gestion de la voirie d'été (milieu urbain);
- Entretien des bâtiments municipaux;
- Collectes des gros rebus;
- Sécurité publique et civile;
- Entretien de l'éclairage public;
- Circulation et stationnements;
- Gestion des cours d'eau.

Monsieur **Sylvain Marion** occupe le poste de surintendant du déneigement et de la voirie de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Gestion de la voirie d'hiver;
- Gestion de la voirie d'été : routes et rangs (milieu rural);
- Adjoint à la gestion du réseau de distribution de l'eau potable;
- Inspection des routes et des rangs.



Monsieur **Vincent Aubin** occupe le poste d'inspecteur en bâtiment. Voici ces principales fonctions:

- Émission de permis (constructions, rénovations, aménagement paysagers, etc.);
- Application des règlements municipaux sur l'urbanisme et le zonage;
- Inspection municipale.

Inspecteur municipal

Disponible au bureau municipal entre le 1er avril 2020 au 31 octobre 2020. (Journée à confirmer)

Appelez-nous pour prendre rendez-vous durant cette période sinon, téléphonez directement à la MRC de La Matapédia.
418 629-2053, poste 1105

Pour nous joindre: 418-742-3212

Nancy Paquet, directrice générale/secrétaire-trésorière : poste 1627

Michael Vignola, adjoint à la direction et à la coordination: poste 1632

Sylvie Gendron, secrétaire-trésorière adjointe: poste 1625

Marien Canuel, directeur des travaux publics: poste 1636

Cédrière: poste 1645

Vincent Aubin, inspecteur en bâtiment: poste 1634
ou à la MRC de La Matapédia : 418-629-2053 poste: 1105

HEURES D'OUVERTURE

Bureau municipal

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
10h à 12h	10h à 12h	10h à 12h	FERMÉ	10h à 12h
FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ		FERMÉ
13h à 16h	13h à 16h	13h à 16h		13h à 16h



OUVERT



FERME

SÉANCES DU CONSEIL

Dates et heures

Mardi le 14 janvier 2020 à 19h30 ;

Lundi le 3 février 2020 à 19h30 ;

Lundi le 2 Mars 2020 à 19h30 ;

Lundi le 6 Avril 2020 à 19h30 ;

Lundi le 4 Mai 2020 à 19h30 ;

Lundi le 1er Juin 2020 à 19h30 ;

Lundi le 6 Juillet 2020 à 19h30 ;

Lundi le 3 Août 2020 à 19h30 ;

Mardi le 8 Septembre 2020 à 19h30 ;

Lundi le 5 Octobre 2020 à 19h30 ;

Lundi le 2 Novembre 2020 à 19h30 ;

Lundi le 7 Décembre 2020 à 19h30.

*Toutes les séances auront lieu à la Cédrière, au
38 rue des Cèdres à Val-Brillant.*

TAXATION 2020

Calendrier des versements

Versement #1	31 mars 2020
Versement #2	15 mai 2020
Versement #3	29 juin 2020
Versement #4	14 août 2020
Versement #5	28 septembre 2020
Versement #6	12 novembre 2020



BUDGET 2020

Résumé des revenus



	<u>2019</u>	<u>2020</u>
	Budget	Budget
Taxes		
Taxe foncière générale	879 223 \$	898 745 \$
Sur une autre base		
Services municipaux		
Eau	89 670 \$	93 856 \$
Égouts	51 670 \$	49 663 \$
Matières résiduelles	117 430 \$	124 695 \$
Autres		
Taxe secteur déneigement	0 \$	7 800 \$
Roulottes	1 375 \$	1 650 \$
Centre d'urgence 911		
Compensation tenant lieu de taxes		
Gouvernement du Québec et ses entreprises		
Écoles primaires et secondaires	11 598 \$	11 598 \$
Gouvernement du Canada		
Taxe sur la valeur foncière	1 058 \$	1 041 \$
Taxe compensations et tarifications	1 200 \$	1 200 \$
Total taxes	1 153 224 \$	1 190 249 \$
Services rendus		
Autres services rendus		
Administration générale	10 500 \$	10 150 \$
Hygiène du milieu	594 \$	694 \$
Loisirs et culture	13 800 \$	21 250 \$
Camping	72 800 \$	71 457 \$
Marina	20 380 \$	20 550 \$
Total services rendus	118 074 \$	124 101 \$

BUDGET 2020

Résumé des revenus (suite)

Imposition de droits

Licences et permis	2 500 \$	2 500 \$
Licences pour chien	50 \$	50 \$
Mutations immobilières	13 000 \$	15 000 \$
Redevances carrières et sablières	25 000 \$	25 000 \$
Redevances carrières administration	6 000 \$	6 000 \$
Amendes et pénalités	650 \$	750 \$

Total imposition de droits 47 200 \$ 49 300 \$

Intérêts

Intérêts banque et autres institutions	750 \$	1 500 \$
Intérêts sur arrérages de taxes	10 000 \$	10 000 \$

Total intérêts 10 750 \$ 11 500 \$

Autres revenus

Redevances CAUREQ	750 \$	2 000 \$
Autres revenus	5 000 \$	7 253 \$
Redevances éoliennes	25 000 \$	53 755 \$
Redevances MMQ	750 \$	3 500 \$

Total autres revenus 31 500 \$ 66 508 \$

Transferts

Transferts de droits	45 861 \$	42 804 \$
Transferts ententes de partage et autres	273 131 \$	213 226 \$

Total transferts 318 992 \$ 256 030 \$

Total des revenus 1 679 740 \$ 1 697 688 \$

BUDGET 2020

Résumé des dépenses



	<u>2019</u> Budget	<u>2020</u> Budget
Administration		
Conseil	63 354 \$	72 637 \$
Greffe et application de la loi	53 325 \$	40 014 \$
Gestion financière et administrative	134 410 \$	195 487 \$
Évaluation	31 629 \$	33 651 \$
Gestion du personnel	500 \$	0 \$
Autres		
Édifices municipaux	27 713 \$	22 588 \$
Total administration générale	310 931 \$	364 377 \$
Sécurité publique		
Police	65 500 \$	65 300 \$
Sécurité incendie	51 863 \$	58 294 \$
Sécurité civile	9 834 \$	20 217 \$
Total sécurité publique	127 197 \$	143 812 \$
Transport		
Réseau routier		
Voirie municipale	97 421 \$	134 474 \$
Enlèvement de la neige	209 759 \$	182 399 \$
Éclairage des rues	6 263 \$	6 270 \$
Circulation et stationnements	4 950 \$	3 480 \$
Transport collectif		
Transport en commun	3 666 \$	3 951 \$
Autres	1 668 \$	1 563 \$
Total transport et réseau routier	323 727 \$	332 137 \$

BUDGET 2020

Résumé des dépenses (suite)

Hygiène du milieu

Eau et égouts

Approvisionnement et traitement eau potable	21 959 \$	24 096 \$
Réseau de distribution eau potable	17 527 \$	19 563 \$
Traitement des eaux usées	17 654 \$	22 920 \$
Réseau d'égouts	10 888 \$	12 928 \$

Matières résiduelles

Déchets domestiques et assimilés

Collectes et transport	17 318 \$	22 957 \$
Élimination	27 020 \$	34 976 \$

Matières recyclables

Collectes sélectives

Collectes et transport	16 161 \$	17 373 \$
Tri et conditionnement	5 084 \$	8 060 \$

Matières Organiques

Collectes et transport	8 407 \$	9 038 \$
Traitement	3 511 \$	10 062 \$
Matériaux Secs	24 527 \$	22 529 \$
Autres		

Plans de gestion

Autres

Cours d'eau	2 677 \$	2 172 \$
Autres	1 950 \$	2 317 \$

Total hygiène du milieu 174 683 \$ 208 990 \$

Santé et bien être

Logements sociaux	6 200 \$	7 590 \$
Autres	29 094 \$	34 744 \$

Total santé et bien être 35 294 \$ 42 334 \$

BUDGET 2020

Résumé des dépenses (suite)

Aménagement, urbanisme et développement

Aménagement, urbanisme et zonage	26 682 \$	30 187 \$
Rénovation urbaine		
Autres		
Promotion et développement économique		
Industries et commerces	11 178 \$	6 079 \$
Tourisme	5 674 \$	6 814 \$
Autres	16 372 \$	18 922 \$

Total aménagement, urbanisme et développement **59 906 \$** **62 002 \$**

Loisirs et culture

Activités récréatives

Centre communautaire	23 818 \$	21 616 \$
Patinoire	16 870 \$	18 582 \$
Piscine, plage et port de plaisance (marina)	33 476 \$	33 977 \$
Parc et terrain de jeux	27 758 \$	28 830 \$
Parcs régionaux	3 102 \$	2 897 \$
Expositions et foires	4 750 \$	4 500 \$
Autres	70 429 \$	70 957 \$

Activités culturelles

Centre communautaire	1 877 \$	1 983 \$
Bibliothèque	15 506 \$	16 166 \$
Autres	13 967 \$	8 968 \$

Total loisirs et culture **211 553 \$** **208 477 \$**

Total **1 243 291 \$** **1 362 129 \$**

Emprunts bancaires

Intérêts	100 371 \$	75 297 \$
Capital	253 454 \$	200 023 \$

Total emprunts bancaires **1 597 116 \$** **1 637 449 \$**

BUDGET 2020

Résumé des dépenses (suite)

Investissements

Investissements réalisés et payés à même le budget	41 124 \$	36 439 \$
Transferts vers des réserves financières	41 500 \$	23 800 \$

Total des dépenses 1 679 740 \$ 1 697 688 \$

BUDGET 2020

Plan triennal d'immobilisations

Nature des immobilisations	2020	2021	2022	Remarques
Travaux de voirie (conditionnels à l'obtention des subventions)				
Route Wallace (RIRL)	(1) 250 425,00\$			Subvention 75% MTQ, 62 606.00\$ (25%) payé par le fond carrière
Route Wallace (RIRL)	(2) 360 000,00\$			Subvention 75% MTQ, 90 000,00\$ (25%) payé par le fond carrière
Rang 2 Est Ponceaux (3) Réparation asphalte Route Bélanger Réfection de la chaussé (AIRRL)	6 000,00\$			Subvention 50% MTQ (50%) Municipalité provenant du fond carrière et d'un financement à long terme
	L'objectif est de réaliser ce projet en 2020. Cependant, il dépend des subventions obtenues. Nous allons donc nous donner 3 ans pour réaliser ce projet en entier.			

1. Intersection 132 jusqu'au CN: Fondation de la route, rechargement granulaire MG-20 en profondeur et MR5 en surface, profilage des fossés, ponceau d'entrée privée, déblais et transport.
2. Intersection rang 2 jusqu'au CN: Fondation de la route, rechargement granulaire MG-20 en profondeur et MR5 en surface, profilage des fossés, ponceau d'entrée privée, déblais et transport.

BUDGET 2020

Plan triennal d'immobilisations (suite)

Nature des immobilisations	2020	2021	2022	Remarques
Travaux de voirie (conditionnels à l'obtention des subventions)				
Rang 3 Ouest Rechargement granulaire	100 000,00 \$			Investissement à même le budget annuel
Rang 3 Est (de Val-D'Irène vers Amqui) Rechargement granulaire		3 500,00 \$	3 500,00 \$	Investissement à même le budget annuel
Rang St-Agricole Rechargement granulaire		3 500,00 \$	3 500,00 \$	Investissement à même le budget annuel
Route Saucier Rechargement granulaire		3 500,00 \$	3 500,00 \$	Investissement à même le budget annuel
Travaux divers TECQ 2019-2023 (subvention 72,41%)				
Chemin d'accès traitement des eaux usées		200 997,50\$		Payé 72,41% par la TECQ
Chambre de mesure	45 224,44 \$			Payé 72,41% par la TECQ
Inspection de conduite	15 000,00 \$			Payé 72,41% par la TECQ
Travaux sur une rue prioritaire selon inspection de conduite en 2020			400 000,00 \$	Payé 72,41% par la TECQ
Remplacement du bâtiment de toilette de la halte municipale	55 000,00 \$			Payé 72,41% par la TECQ
Remplacement des conduites sous la 132 entre rue Lauzier et route Lauzier		202 167,00 \$		Payé 72,41% par la TECQ

BUDGET 2020

Plan triennal d'immobilisations (suite)

Nature des immobilisations	2020	2021	2022	Remarques
Travaux subvention PIQM (subvention 85%)				
Mise aux normes des étangs aérés		6 018 500,00 \$		15% financement à long terme sur 25 ans (environ 60 000,00\$/année)
Travaux subvention PIQM-MADA (subvention 80%)				
Parc des générations	59 650,00 \$			Coût pour la municipalité 11 930,00\$ partagé avec le CFLM budget 2020 (8 594,00\$)
Travaux subvention Fond PSSDT (subvention 33%)				
Projet d'agrandissement : Camping des Bois et Berges et ajout d'un sanitaire	760 408,20 \$			Coût pour la municipalité 490 614,52\$ financement sur 15 ans
Travaux subvention FAFIRS (subvention 66%)				
Projet d'amélioration de la patinoire et ajout d'un bâtiment d'entretien	85 000,00 \$			Coût pour la municipalité 28 900,00\$ financé par le fond d'investissement Remboursement sur 10 ans 2 890,00\$/année
Autres				
Entretien stationnement face au bureau de poste: MR5 compacté	5 000,00 \$			Investissement à même le budget annuel
Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique	5 000,00 \$			Contribution financière de l'éco-territoire habité et de Desjardins

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Calendrier des collectes

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Mars

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai

D	L	M	M	J	V	S
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Légende



Bac brun
Organiques

Bac vert/noir
Déchets



Bac bleu
Recyclage



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

www.ecoregie.ca

Rappel de collecte - Aide au tri



Bac bleu Recyclage

Matières Acceptées

Papier	Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe
Carton	Ondulé, carton plat, carton-pâte, carton de lait, tétrapack, boîte en carton et métal (jus)
Verre	Bouteille et pot de verre
Plastique	Numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 7, Numéro 6 rigide, Sacs de plastique, plastique agricole
Métal	Boîte de conserve, canette, couvercle, papier et assiette d'aluminium, pièce de métal



Bac brun Organiques

Conseil pratique :

Utilisez des sacs en papier, du papier journal ou des sacs en plastique compostable.

Matières acceptées

RÉSIDUS ALIMENTAIRES (crus, cuits ou périmés)

- Fruits et légumes
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Oeufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Produits laitiers
- Graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce

RÉSIDUS VERTS

- Fleurs et plantes
- Résidus de désherbage

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Papier journal
- Sacs en papier
- Boîtes de pizza, de pâtisserie

Écocentre

Pour connaître les matières acceptées et les heures d'ouverture de votre écocentre, communiquez avec votre municipalité ou l'Écosite de La Matapédia :



www.ecositedelamatapedia.ca — 418 629-4224

Amqui (ouvert à l'année) : 32, rang St-Paul
Causapsal (fermé en hiver) : Chemin du Rang B
Sayabec (fermé en hiver) : 14, route Rioux

Rappel de collecte - Aide au tri



Rendez-vous au www.ecoregie.ca pour vous inscrire
GRATUITEMENT au rappel de collecte par Texto, Courriel
ou Téléphone! Profitez-en pour essayer l'outil d'aide au tri!

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cueillettes des gros rebuts

Date de collecte	Rue (s) / Route (s) collectées
Mercredi 13 mai 2020 (entre 8h00 et 17h00)	Route Val-D'Irène / Route Lauzier / Chemin de la Sablière Rang 2 Est (Route Lauzier vers Amqui) Route 132 (Route Lauzier vers Amqui)
Mercredi 20 mai 2020 (entre 8h00 et 17h00)	Rue Saint-Pierre / Rue des Cèdres / Rue Notre-Dame / Rue Saint-Gérard / Rue Saint-Jean-Baptiste / Rue Saint-Joseph ... **Et toutes les autres rues au centre du village**
Mercredi 27 mai 2020 (entre 8h00 et 17h00)	Route 132 Ouest (Route Lauzier vers Sayabec) Rang 2 Est (Route Lauzier vers Sayabec) Rang 2 Ouest / Rang 3 / Route Saint-Amant / Route Bélanger / Route Sainte-Agricole

*Prendre note que tous les chemins privés et routes secondaires non énumérés ci-haut seront ramassés à partir de la route principale la plus près.

Exemple:

Les chemins privés en bordure du lac seront ramassés sur la route 132.

**** Dates à confirmer en accord avec les directives de la Santé publique nationale concernant le Coronavirus****

Liste des encombrants ramassés

- Meubles (divan, chaise, table, fauteuil et autres);
- Électroménagers (cuisinière, réfrigérateur, congélateur et autres);
- Matelas;
- Tapis;
- Meubles de patio;
- Appareils ménagers;
- Toilette, lavabo, chauffe-eau, évier;
- Bois de construction (Le bois de rénovation doit être dépourvu de tout contaminant comme : le gypse, bardeau de toiture, coin de fer, couvre plancher ou toute autre matière qui n'est pas du bois);
- Palettes de bois;
- Produits de métal (fer, acier, aluminium, etc.);
- Pneus (48 pouces et moins de diamètre).



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Liste des encombrants ramassés (suite)

- ◇ N'oubliez pas que tous les équipements électroniques ou informatiques ainsi que les batteries de tous genres sont récupérés au bureau municipal en tout temps dans le bac prévu à cet effet. Ils ne seront pas ramassés lors de cette cueillette.
- ◇ Aucun produits dangereux, graisse, huile et tout autre liquide, ne seront ramassés.
- ◇ Aucun sac noir, peu importe ce qu'il contient, et aucun déchet qui n'est pas énuméré dans cette liste ne sera ramassé.

Prendre note que cette collecte a été ajoutée dans le cadre de la politique familiale municipale, puisque plus de 80% des répondants demandaient une telle collecte.

Nous prenons à cœur les besoins de nos citoyens !

Merci de bien trier vos rebus, de les placer en bordure de la route de façon à ne pas compromettre la sécurité routière. En cas de vent majeur, nous remettrons la cueillette au lendemain. Nous ferons une annonce sur les réseaux sociaux (notre page Facebook)

Produits électroniques : Quoi recycler?

Dispositifs d'affichage

Téléviseurs; moniteurs d'ordinateurs; dispositifs d'affichage professionnel; écrans de télévision en circuit fermé; ordinateurs tout-en-un : un dispositif d'affichage avec ordinateur intégré; tablettes graphiques avec écran > 10 po; dispositifs d'affichage portables > 10 po.

Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques

Téléphones conventionnels avec ou sans fil employant la téléphonie à voix sur IP et les téléphones satellitaires; téléphones à hauts parleurs ou de conférence; répondeurs téléphoniques (à cassette ou numériques).

Ordinateurs portables

Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs); terminaux d'ordinateur; clients-serveurs légers ou mini-ordinateurs de bureau; serveurs de bureau/en tour.

Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo

Souris; souris de type boules de commande; claviers; pavés; pavés tactiles; lecteurs multimédias; routeurs/modems; disques durs externes; lecteurs de disquettes externes; lecteurs de disques optiques externes, pavés numériques, tablettes graphiques sans affichage, commutateurs HDMI; manettes de jeu (joystick); contrôleurs de console de jeux vidéo, "balance boards", senseurs et autres dispositifs d'entrée; duplicateurs de disques durs; dispositifs de stockage en réseau (NAS); adaptateurs de terminal média intégrés (EMTA); passerelles, points d'accès sans fil, commutateurs, prolongateurs de portée; câbles*; connecteurs*; chargeurs*; télécommandes*; cartes mémoires*; clés USB*; cartouches d'encre*.

*Ces produits sont acceptés dans les points de dépôt officiels de l'ARPE-Québec mais ils ne sont pas assujettis d'écofrais.



Programme géré par l'ARPE-Québec

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques : Quoi recycler? (suite)

Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau

Imprimantes de bureau; imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo; imprimantes d'étiquettes, de code-barres et de cartes; imprimantes thermiques; numériseurs de bureau (y compris pour les cartes professionnelles, les chèques et les diapositives); télécopieurs de bureau; appareils multifonctions de bureau.*

*Les appareils posés au sol ne sont pas acceptés par le programme. Veuillez communiquer avec le fabricant.

Systèmes audio/vidéo portables/personnels

Radios AM/FM et satellitaires portables; radios-réveils; chaînes stéréo portatives incluant celles pouvant se connecter à un Internet sans fil; magnétophones et enregistreurs portables; lecteurs/enregistreurs de disques (CD, DVD, VHS, Blu-ray, etc.) portables; lecteurs MP3; lecteurs numériques portables; stations d'accueil pour les baladeurs, téléphones intelligents et autres appareils portables; haut-parleurs portables/compacts/pour socles d'accueil/pliants (avec ou sans fil, y compris les haut-parleurs " Wi-Fi " et " Bluetooth "); magnétophones à cassettes ou enregistreurs audio/vocaux numériques; casques d'écoute, écouteurs et microphones; casques téléphoniques (avec ou sans fil, y compris les "Bluetooth"); appareils photo numériques; porte-clés à photos numériques; caméras vidéo/caméscopes; assistants numériques personnels (PDA); radios multifonctions satellitaires, y compris CD, MP3, radio FM ou autres fonctions audio; numériseurs de cartes professionnelles/négatifs photographiques portables; imprimantes portables (ex. : imprimantes de photos portables); caméras web; cadres numériques; écrans portables - taille d'écran < 10"; emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes; lecteurs de code-barres portables; émetteurs-récepteurs portables du service de radiocommunication familial (FRS)/services radio-mobile général (SRMG)/émetteurs-récepteurs portables/radio portable de bande publique (CB); systèmes de jeux vidéo portables; lecteurs de livres électroniques; récepteurs numériques (radio) satellitaires portables; projecteurs multimédias portables; systèmes de localisation (GPS) portables conçus pour des activités de loisirs et de sports

(p. ex. un GPS de randonnée); antennes HD; systèmes de surveillance vidéo/caméra pour bébé; interphones de surveillance pour bébé; odomètres.

Systèmes audio/vidéo non portables

Magnétoscopes (VCR)/projecteurs vidéo; projecteurs numériques; enregistreurs vidéo numériques (DVR); enregistreurs vidéo personnels (PVR); lecteurs/enregistreurs de disques non portables (DVD, Blu-ray, etc.); lecteurs/graveurs de disques laser; câbles et récepteurs satellites/décodeurs; convertisseurs; radios AM/FM et satellitaires non portables; lecteurs multimédias multifonctions non portables; caméras de sécurité analogiques et numériques pour la sécurité résidentielle ou en circuit fermé pour tout autre usage résidentiel; amplificateurs; égaliseurs de fréquence; tables tournantes/ tourne-disques; systèmes de haut-parleurs audio; autres lecteurs/enregistreurs de musique audionumérique; combinés de chaînes d'audiocassette non portables; systèmes de karaoké; projecteurs multimédias non portables; lecteurs/enregistreurs multimédias; ensembles de systèmes de haut-parleurs; consoles de jeux vidéo non portables (raccordées à une télévision ou à un écran) et non destinées à un usage commercial.

Systèmes audio/vidéo non portables

Composants audio et/ou vidéo et de localisation du marché secondaire pour véhicules, y compris : radios, lecteurs de DVD, CD et/ou cassettes conçus pour être enchâssés (y compris ceux avec des fonctions intégrées de radio satellitaire et/ou de GPS); amplificateurs; égaliseurs de fréquence; haut-parleurs; systèmes de lecteurs vidéo; dispositifs d'affichage vidéo (y compris ceux avec des syntoniseurs intégrés); caméras de vision arrière; systèmes de localisation conçus pour être utilisés dans un véhicule, qu'ils soient enchâssés ou non (autonomes) (p. ex. récepteurs et composants de GPS automobiles ou marins); haut-parleurs de plafond; haut-parleurs encastrés au mur.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques : Quoi recycler? (suite)



Appareils cellulaires et téléavertisseurs

Téléphones cellulaires, y compris ceux munis d'un appareil-photo ainsi que de fonction d'enregistrement vidéo et/ou audio; téléphones intelligents (réseau cellulaire); assistants numériques personnels munis d'un écran tactile (réseau cellulaire); terminaux mobiles (réseau cellulaire); téléavertisseurs.

Piles et batteries : Quoi recycler?

Piles et batteries rechargeables

Piles et batteries rechargeables dans les outils électriques sans fil, les téléphones sans fil, les ordinateurs portables, les téléphones cellulaires, les appareils photo, les radios bidirectionnelles, l'équipement biomédical, etc.

Piles et batteries à usage unique

Piles et batteries rechargeables dans les télécommandes, les systèmes de déverrouillage à distance des voitures, les montres, les stimulateurs cardiaques, les prothèses auditives, les dispositifs d'alerte incendie de secours à mémoire, les appareils électroniques militaires, les jouets, etc.

Téléphones cellulaires

Les téléphones cellulaires et leurs piles sont parmi les appareils électroniques les plus faciles à recycler. On peut remettre à neuf pour les revendre ou les recycler et utiliser les matières ainsi récupérées pour fabriquer de nouveaux produits.

appel à recycler^{MD}
Sonne la charge pour le recyclage.^{MC}

Le recyclage des piles, une habitude à adopter!



Vous pouvez disposer de vos produits électroniques, piles et batteries directement au bureau municipal en tout temps durant les heures d'ouverture.

Glissade Municipale

Une glissade sur tube est offerte à proximité de la patinoire de Val-Brillant. Grâce à la participation Financière de CFLM, URLS, la municipalité de Val-Brillant et du tournoi de pêche du lac Matapédia des tubes seront prêtés gratuitement aux utilisateurs. Voici les règlements officiels:

Glissade Municipale

Municipalité de Val-Brillant

**La glissade est ouverte aux mêmes heures
d'ouverture que la patinoire.**

Règlements :

1. Assurez-vous qu'il n'y ait aucun obstacle dans la pente avant votre départ;
2. Attendez au moins 10 secondes entre chaque départ;
3. Empruntez le corridor spécifique à la remonter, ne jamais monter dans la pente;
4. Quittez le bas de la pente le plus rapidement possible;
5. Il est interdit d'utiliser des équipements de glisse autre que ceux fournis par la municipalité qui sont disponibles à la patinoire (planche à neige et ski strictement interdits);
6. Les animaux sont interdits dans la glissade;
7. Le manque de respect et la bousculade ne sont pas tolérés.

En cas de bris de matériel ou de la glissade, veuillez aviser le responsable de la patinoire le plus rapidement possible.

En cas d'urgence, composez immédiatement le 911. Le téléphone le plus près se situe à la patinoire. Avisez immédiatement le responsable.

Merci!



BIBLIOTHÈQUE LES TRÉSORS DE DELPHINE

HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERMÉ	FERMÉ	18H30 À 19H30	FERMÉ	18H30 À 19H30	FERMÉ	10H30 À 12H00

SERVICES OFFERTS

Votre bibliothèque *«Les Trésors de Delphine»* est membre du réseau BIBLIO ce qui vous donne accès aux services suivants :



Prêt de livres numériques

Vous n'avez pas le goût de mettre le nez dehors, vous ne savez pas trop quoi faire de votre journée, vous avez déjà lu tous les livres que vous avez à la maison. Si vous possédez une liseuse et que vous êtes membre de la bibliothèque, vous pouvez emprunter jusqu'à 5 livres électroniques pour 3 semaines, et ce dans le confort de votre foyer. Vous n'avez besoin que de votre carte de bibliothèque et d'un NIP dont vous faites la demande à votre bibliothèque.

Demandes spéciales

Tous les lecteurs du réseau ont à leur disposition un service de demandes spéciales, appelé **«prêt entre bibliothèques»** (service de PEB), qui leur permet d'obtenir, dans un délai raisonnable, les titres qu'ils ne trouvent pas dans leur bibliothèque. Pour ce faire vous n'avez qu'à faire la demande auprès du bénévole qui vous accueillera à la bibliothèque.

Réalité virtuelle

Depuis l'automne 2018, le Réseau BIBLIO du Bas-St-Laurent est heureux d'offrir dans ses bibliothèques affiliées la possibilité de visionner des contenus par la technologie de la réalité virtuelle.

Par cette technologie, vous aurez vraiment l'impression d'être sur place et vivre la situation comme si vous y étiez ! C'est vraiment impressionnant! Vous pourrez vous promener dans l'espace, visiter les fonds marins, faire le tour du monde, approcher les dinosaures et bien d'autres!

Une naissance un livre

Vous avez un enfant de moins d'un an? Abonnez-le à la bibliothèque municipale et recevez une trousse du parfait bébé-lecteur!

Saviez-vous que les livres comptent parmi les premiers jouets d'un enfant? Avec leurs couleurs, leurs textures, leurs formes différentes, les livres vous permettent d'accompagner votre enfant dans plusieurs aspects de son développement, notamment sur le plan du langage et de l'éveil à l'écrit.

Bénévoles recherchés

Comme vous le savez sans doute déjà, notre bibliothèque municipale fonctionne grâce au temps consacré par les bénévoles. Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles pour continuer d'offrir les services de bibliothèque à la population. Que vous ayez une heure par semaine ou par mois à nous offrir, nous serions très heureux de regarder vos disponibilités avec vous. Vous pouvez prendre contact avec nous au bureau municipal au 418 742-3212, poste 1625.



Autres services à la population

Disponible en tout temps au 11 rue Saint-Pierre
Ouest Val-Brillant (Bureau Municipal) Porte avant

Trousse de Premiers soins

Défibrillateur cardiaque



Renouvellement de la politique Municipalité amie des aînés

Les premières démarches sont faites et nous en sommes au renouvellement de la politique qui a vu le jour en 2017 et qui couvre les années 2018 à 2021. Le comité de pilotage a mis en place un plan d'action contenant trois axes. La municipalité veille à ce que les aînés puissent bouger et participer à la vie de la communauté et s'engage à faire de son mieux afin de réaliser les objectifs de chaque axe durant la période de validité de la politique. Un projet pour un parc intergénérationnel est d'ailleurs en étude présentement.

Politique familiale municipale

Le renouvellement de cette politique est maintenant terminée. La nouvelle politique familiale 2019 à 2022 a d'ailleurs été officiellement lancée le 13 février dernier à la Cédrière. Le conseil municipal a eu l'occasion de prendre connaissance du plan d'action de cette nouvelle politique. Il est fier de travailler au cours des prochaines années, à mettre en œuvre, en collaboration avec la Corporation Fenêtre Lac Matapédia, la plus grande partie possible des demandes de nos citoyennes et citoyens de Val-Brillant.

Bulletin municipal en format électronique seulement

Nous tenons à vous rappeler que le bulletin municipal, depuis janvier 2020, n'est disponible qu'en format électronique. Ce tournant a été effectué dans le but de diminuer les frais d'impression et de publipostage. Cependant, nous sommes conscient que la version papier puisse manquer à certaines personnes pour qui la version électronique n'est pas accessible. Pour ce faire, nous tenons à la disposition de tous, quelques exemplaires en format papier, dans l'entrée du bureau municipal dans un support identifié à cette fin. Nous tenons aussi à souligner que l'entrée du bureau municipal vous demeure accessible 24h/24h et ce tous les jours. Vous pouvez donc passer vous procurez votre copie du bulletin municipal quand bon vous semble.

Pour ceux qui désirent recevoir la version électronique vous pouvez nous laisser votre courriel sur la boîte vocale il nous fera plaisir de vous inclure à notre groupe d'envoi.

Calendrier des loisirs 2020

Février

Vendredi 7 Février 2020 : Soirée extérieure familiale à la patinoire de Val-Brillant, glissade, raquettes et autres, suivi d'un petit feu avec chocolat chaud gratuit.

Jeudi le 13 Février 2020 : 5 à 7 Porto et Chocolat. Lancement de la politique familiale municipale et de la programmation du tournoi de pêche et du Val-O-Vent.

Samedi le 22 février 2020 : Souper des bénévoles

Mars

3,4 et 5 mars 2020 : Camp de jour spécialisé sur la pêche

6,7 et 8 mars 2020 : Tournoi de pêche et Val-O-Vent 2020

Mai

Samedi le 16 Mai 2020 : Corvée de nettoyage et inauguration du projet d'amélioration du parc Alfred Lavoie réalisé en 2019. *Possiblement remis

Juin

Samedi le 6 Juin : Fête de la Pêche à la Marina Albert Lévesque de Val-Brillant

Dimanche le 7 Juin : Marché Cedar Hall à la Cédrière

Mardi le 23 Juin : Fête nationale du Québec à la Cédrière de Val-Brillant

Juillet

Samedi le 11 juillet : Fête du Nautisme avec soirée chansonnier. Inauguration du Quai patio en après-midi.

Samedi le 25 juillet : Activité au Camping Bois et Berges ouvert à tous

Août

Samedi le 8 Août : Noël des campeurs, soirée chansonnier extérieure

Septembre

Fête de la Citrouille (Date à venir)

Décembre

Dimanche le 13 décembre : Fête de Noël

Terrain de jeux 2020 : du 25 Juin au 12 Août 2020

*** Toutes les dates demeurent à confirmer compte tenu de la situation prévalant (pandémie de Coronavirus).**

Calendrier des loisirs 2020

Nouveautés en 2020 :

1. Un endroit pour faire un feu sera implanté dans le Parc familial Alfred Lavoie ainsi qu'à proximité de la marina, afin de permettre aux citoyens et citoyennes qui désirent se rassembler autour d'un feu, de pouvoir le faire dans un endroit public.
2. Une deuxième balançoire parent/enfant sera installée dans le Parc familial Alfred Lavoie.
3. Des tubes de glisse ont été achetés en collaboration avec le CFLM et le tournoi de pêche afin d'offrir un activité glissade en permanence à nos citoyens et citoyennes. Une glissade a été aménagée, près de la patinoire.
4. Un nouveau quai patio sera installé sur le quai temporaire de la marina Albert Lévesque afin que nos citoyens et citoyennes aient un accès privilégié au Lac Matapédia. Un projet rendu possible grâce à la Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM).

L'ensemble des événements sur le territoire de la municipalité bénéficie de l'aide précieuse de bénévoles dévoués.

Vous désirez vous impliquer dans votre municipalité ?

Voici quelques solutions :

- Donnez-nous votre nom afin de participer comme bénévole dans l'une des activités de l'année. Vous pouvez nous donner vos disponibilités en heures également, afin de trouver une implication qui vous convient parfaitement.
- Vous n'aimez pas le contact avec le public, mais vous aimeriez vous impliquer vous n'avez qu'à nous contacter. Nous avons plusieurs tâches qui peuvent être réalisées en préparation de certaines activités, qui peuvent même parfois être faites du confort de votre foyer.
- La Bibliothèque municipale est ouverte grâce à l'implication bénévole. Vous recevrez une formation pour utiliser les équipements à votre disposition et vous pourrez faire les heures par lesquelles vous êtes disponibles. Une heure par mois c'est suffisant pour apporter un souffle aux personnes en place.

Marina Albert Lévesque

Marina Albert Lévesque

La Marina Albert Lévesque, propriété de la municipalité de Val-Brillant, donne accès au Lac Matapédia, à presque toutes les embarcations qui peuvent naviguer sur le plan d'eau. Le Lac Matapédia est un attrait important pour la MRC de la Matapédia et encore plus pour la municipalité de Val-Brillant. C'est pour cette raison, que nous avons mis en place des mesures de protection du plan d'eau. En 2020, l'ensemble des embarcations qui accèderont au lac par la Marina Albert Lévesque, devront passer à la station de nettoyage des embarcations. Cette station de nettoyage est libre service et gratuite, le lavage se fait sur une bonne volonté des utilisateurs du lac afin d'en conserver sa qualité.

Le myriophylle à épis est une plante aquatique exotique envahissante vivace de la famille des Haloragaceae. Ses tiges sont enracinées dans le substrat (sédiments) et peuvent mesurer jusqu'à 6 mètres. Près de la surface de l'eau, elles se ramifient et peuvent poursuivre leur croissance horizontalement et produire des épis de fleurs émergents. Le myriophylle à épis forme alors une canopée dense à la surface de l'eau. Les rhizomes, les racines et les pousses basses de la plante peuvent persister tout l'hiver, ce qui lui permet d'amorcer sa croissance relativement tôt en saison. Ce caractère hâtif, combiné à une croissance rapide, confèrent au myriophylle à épis un avantage par rapport aux autres plantes aquatiques. Ses feuilles sont finement divisées comme une plume et disposées sur la tige en verticilles, normalement en groupes de quatre. Chaque feuille est composée de 12 à 24 paires de folioles (aussi appelées « segments »). La distance moyenne entre les verticilles est de plus de 1 centimètre. Cette plante n'est pas désirable sur un plan d'eau et se propage facilement par les embarcations d'un plan d'eau à l'autre. C'est pour cette raison que nous mettrons en place plusieurs moyens de prévention afin de limiter les risques d'introduction de cette plante dans notre lac.

Entre autres, l'accès au stationnement de la marina sera contrôlé et restreint. Plusieurs affiches de sensibilisation seront installées et des contrôles périodiques seront effectués sur les embarcations.

Merci de participer à cet élan de sensibilisation face à cette problématique.

Camping Bois et Berges

Camping Bois et Berges

Le Camping Bois et Berges, propriété de la municipalité de Val-Brillant, est situé en plein cœur de celle-ci et accueille chaque saison plusieurs centaines de touristes de partout à travers le Québec et même de l'Ontario, la France, les États-Unis et autres. Ces installations sont une fierté pour notre communauté et apportent beaucoup à nos commerçants locaux. C'est pour ces raisons, qu'avec les années, nous continuons à développer ces infrastructures et à ajouter des emplacements de camping. En 2020, nous avons un projet d'agrandissement de quelques centaines de milliers de dollars qui est en attente d'une réponse pour un programme de subvention. L'objectif est de rendre ces installations rentables et d'offrir à nos visiteurs des expériences de qualité avec nos valeurs ajoutées comme le Lac Matapédia et ce qu'il a à offrir.

Les activités offertes au camping des Bois et Berges sont aussi offertes à l'ensemble de la population de Val-Brillant. Nous vous invitons à participer à ces activités qui sont la plupart du temps gratuites.

Plusieurs services sont offerts via le Camping des Bois et Berges. Par exemple :

- ◇ Le prêt d'équipement de Tennis, de baseball, de volley-ball et d'autres jeux, ballons et autres;
- ◇ Le prêt de jeux comme le « Washer », le fer et le Bal-O-Ball;
- ◇ La location d'embarcations (Kayaks, Planches à pagaies et pédalo);
- ◇ Le prêt, pour enfants et la location, pour adultes de ceintures de sauvetage;
- ◇ La vente de produits de dépannage (brosse à dent, dentifrice, etc.);
- ◇ Laveuse et sècheuse disponible en tout temps;
- ◇ Téléphone public à l'extérieur.

N'hésitez pas à les utiliser, ces services sont offerts aux campeurs, utilisateurs de la marina et aussi aux citoyens et citoyennes de Val-Brillant.

BERCE SPHONDYLE

La Berce sphondyle (commune, *Heracleum sphondylium*) est une herbacée vivace commune sur le continent eurasiatique. Bien connue sur ce territoire où elle ne pose aucun problème répertorié d'envahissement, elle a été introduite au Québec et fut observée pour la première fois en 1958 dans la municipalité d'Amqui. La présence de la berce sphondyle, une plante exotique envahissante, a été confirmée en 2015 dans La Matapédia. Au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, la berce sphondyle envahit presque tous les types de milieux (forêts, rives, champs, pelouses, friches, urbains, parcs, etc.). Cette plante envahissante a des propriétés qui lui permettent de coloniser un grand territoire rapidement.

Très peu de recherches ont été menées sur la berce sphondyle. Les connaissances sont limitées et nous ne savons pas si les techniques développées pour la berce de Caucase seront efficaces sur la berce sphondyle.

Le contact avec la sève de la berce sphondyle, combiné à l'exposition à la lumière, peut causer des lésions semblables à des brûlures. L'inflammation peut durer de 3 à 5 jours et la cicatrice peut subsister 6 ans.

Protégez-vous lors d'interventions

Portez des bottes et couvrez toutes les parties de votre corps à l'aide d'habits imperméables (vêtements longs, gants en caoutchouc recouvrant le poignet et l'avant-bras). Protégez-vous les yeux et le visage à l'aide d'une visière.

Une fois le travail terminé, enlevez vos vêtements en les retournant à l'envers et en évitant de toucher aux parties ayant pu être en contact avec la sève. Lavez vos vêtements dans la laveuse.

Bien laver tous vos instruments de travail pour éviter la propagation.

En cas de contact avec la sève

Nettoyer la surface avec de l'eau et du savon. Protégez la zone affectée du soleil en portant des vêtements longs durant un minimum de 48 heures et contactez info santé.

Méthode de lutte

Il est important de passer à l'action avant la propagation des graines. En présence de quelques plants, favoriser l'extraction manuelle. Pour ce faire, retirez les racines ou coupez-les à 20cm sous le sol à l'aide d'une pelle. Si les plants ne sont pas en fleurs ou en graines, vous pouvez les laisser sécher à même le sol. Au besoin, coupez davantage les plants et les racines une fois la plante arrachée pour éviter les repousses.

En présence d'une grande quantité de plants, si vous tondez déjà votre terrain continuez à le faire régulièrement afin d'empêcher la formation d'une fleur.

Si les plantes sont en fleurs ou en graines, il faut couper l'ombelle (la partie fleurie ou en graines) et la déposer dans un sac de plastique noir et étanche. Après deux semaines de séchage au soleil, vous pouvez mettre le sac aux poubelles. Le reste du plant peut être arraché et laissé à sécher normalement.

Attention: La Berce est très tenace. Si une fleur est coupée, une autre sortira en une à deux semaines. Coupez alors que la plante est en graines ne fera pas d'autres fleurs.

Au lieu d'arracher, vous pouvez couper au ras du sol, puis poser **un plastique noir épais** sur toute la surface affectée. Cette méthode est relativement efficace, mais tue toute la végétation sans distinction. De plus, il est important de conserver le plastique plusieurs mois pour éviter que les racines ne puissent refaire d'autres plants.

Un **géotextile** peut également être posé au lieu du plastique noir épais. Il importe de mettre au moins un pied de terre saine (sans graines de Berce) par-dessus, et de semer des plantes indigènes à pousse rapide (le mélange B est efficace).

Le traitement par **glyphosate (Round-Up)** n'est pas efficace lorsque acheté à la quincaillerie. La Berce fanera, mais repoussera rapidement. Les traitements chimiques par des professionnels peut être efficace selon les méthodes d'application et la fréquence.

Brûler la Berce est fortement déconseillé. Outre le danger d'incendie important d'une telle manoeuvre, la sève toxique n'est pas détruite lors de son évaporation. La vapeur est donc aussi toxique, et peut attaquer les poumons lorsque libérée.

Bien que **le sel** fasse mourir les feuilles, la racine ne mourra pas et produira de nouveaux plants. De plus, le sel pollue rapidement les cours d'eau et la nappe phréatique. **Il est donc déconseillé d'utiliser du sel pour combattre la Berce.**

Passer la machinerie dans les endroits très denses en Berce n'éliminera pas nécessairement les racines du sol. De plus, les graines qui y sont vont être transportées par la machine jusqu'aux champs voisins, le long des chemins utilisés, etc. **Cette méthode aide la Berce à prendre de l'expansion sur le territoire et doit être évitée.** Pour la machinerie qui travaille dans des secteurs ayant de la Berce, il est important de la laver en profondeur sur les lieux du travail avant de quitter le terrain.

Toutes ces méthodes n'éliminent pas les graines présentes dans le sol. Il est donc très important de continuer les efforts durant quelques années, le temps que la banque de graines soit épuisée.

PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES

La municipalité de Val-Brillant met à la disposition des parents de Val-Brillant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

Le montant de la subvention consentie dans le cadre du présent programme est de 100\$ par enfant, suite à l'achat d'un minimum de 20 couches lavables. Seulement deux aides financières de 100\$ chacune seront attribuées par famille pour un total de 200\$ par année.

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

- Résider dans la municipalité de Val-Brillant;
- Avoir un enfant de 6 mois ou moins;
- Vous engager à utiliser les couches lavables pendant la période complète durant laquelle votre enfant sera aux couches;
- Acheter un minimum de 20 couches lavable neuves (le conseil pourra étudier la demande pour des couches lavables usagées mais la décision sera prise au cas par cas compte tenu du budget disponible).



Pour faire la demande

- Remplir le formulaire de demande et signer le contrat d'engagement d'utilisation de couches lavables (joint au formulaire disponible à la municipalité)
- Fournir les pièces justificatives avec le formulaire d'inscription, soit :
 - Une copie originale du reçu d'achat sur lequel le nombre de couches achetées (minimum 20) et la preuve de paiement devront être inscrits;
 - Une preuve de la naissance ou de l'adoption de l'enfant bénéficiaire des couches.

LOIS FAVORISANT LA PROTECTION DE PERSONNE PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

Une femme de la région de Montréal, tuée par le pitbull de son voisin en 2016, a été l'élément déclencheur à la révision d'une très vieille loi provinciale traitant des chiens sur le territoire québécois, c'est-à-dire la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

La nouvelle loi ainsi que son règlement d'application sont entrés en vigueur le 3 mars 2020 et son application est de la responsabilité des municipalités locales.

Les agents de la paix ont le pouvoir d'agir pour l'application dudit règlement et la municipalité peut nommer un inspecteur pour l'application de ladite loi.

La loi n'en est pas une concernant les nuisances, donc les règlements municipaux en ce sens continuent de s'appliquer concernant les aboiements par exemple.

Cette loi s'applique à tous les chiens (sauf quelques rares exceptions) et prévoit l'enregistrement obligatoire de tous les chiens dont le propriétaire ou gardien à sa résidence principale sur le territoire de la municipalité de Val-Brillant. Le propriétaire doit fournir, lors de l'enregistrement de son chien, les informations suivantes :

- Son nom et ses coordonnées (du propriétaire);
- La race, la couleur, le sexe, l'année de naissance, le nom du chien, ses signes distinctifs, sa provenance, le poids du chien (les normes varient si le chien pèse plus de 20 kg);
- Le statut de vaccination contre la rage, de micropuçage, de stérilisation;
- Le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré et toutes décisions prises à son égard.

Dans tous les endroits publics (sauf les parcs à chiens) les chiens doivent obligatoirement être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser et être tenus en laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètres. Lorsque le chien pèse 20 kilogrammes ou plus, à cela s'ajoute l'obligation de porter un licou ou un harnais en tout temps.

La loi prévoit aussi une obligation de signalement par un médecin vétérinaire ou un médecin à la municipalité locale lorsque le chien a infligé une blessure par morsure à une personne ou à un autre animal domestique. Dans un tel cas, la municipalité pourra déclarer le chien potentiellement dangereux. Ce pouvoir de la municipalité est discrétionnaire dans certains cas mais obligatoire lorsque le chien cause la mort ou des blessures très graves. Dans ce dernier cas, la municipalité n'aura d'autre choix que d'ordonner l'euthanasie de l'animal en question. Dans les cas moins graves, la municipalité se servira de son pouvoir discrétionnaire et, après enquête, pourra demander au propriétaire ou au gardien du chien de procéder à une des trois options suivantes :

- de le faire euthanasier tout de même;
- de s'en départir et pourra interdire à ce dernier de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien;
- de le garder mais sous certaines conditions très strictes édictées par la loi.

Nous vous rappelons que cette nouvelle loi est provinciale et d'application obligatoire pour les municipalités.